PROCES-VERBAL DU CA DU 25 AOUT 2015

LIEU : Agence Belfius - Chaussée de Louvain à Bouge
PRESENTS ET EXCUSES : Voir feuille annexée
PROCURATIONS : Voir feuille annexée
Pour l'EWETA : Rudy DEVILLE, Sognia ANGELOZZI et Corine DEMANY

Monsieur Serge DELAVEUX préside la réunion.

Une présentation PPT reprenant les différents points élaborée par Rudy DEVILLE est jointe à ce PV.

Sujets	Commentaires	Décision CA	Date / Échéance
1. Mot du Président	Voir document n° 1 repris en annexe écrit par Monsieur DELAVEUX		CA 25/08/15
2. Approbation PV CA 05/06/15	Aucune remarque reçue.	Le PV est approuvé	CA 25/08/15
3. Projet d'économies budgétaires AWIPH	Exposé par Rudy DEVILLE et Sognia ANGELOZZI : - Rappel de l'historique Analyse des mesures d'économie : - Suppression subside entretien (présentation impact par ETA) - Limitation subside à 75 % (présentation impact par ETA) 4 alternatives seront proposées : Aucune mesure d'économie - Mesures d'économie avec impact direct sur subsides salaire - Mesures d'économie sur subsides infrastructure - Mesures mixtes impact direct salaire et impact subsides infrastructure.	Un courrier sera adressé au Cabinet du Ministre PREVOT Le CA décide d'interpeller rapidement le Cabinet PREVOT afin de demander à l'AWIPH de suspendre tout examen du projet d'Arrêté sur les ETA. Le CA souhaite renouer la discussion sur les mesures d'économie à prendre et, prioritairement, sur les subsides à l'infrastructure. Le CA demande également que soit abordée la question de la juste proportionnalité budgétaire.	CG AWIPH 27/8
	- Autre mesure proposée dans la modification d'Arrêté des ETA : Limitation au coût salarial pour dispositif maintien : proposition alternative d'un administrateur : au lieu de 1000 €/trimestre, proposition de 500 €/trimestre avec redistribution en priorité aux ETA ayant ce dispositif de maintien.	Consultation auprès des membres pour évaluer l'impact de cette mesure dans leur ETA	Pas de délai
4. Nouvel OIP	§ Représentation EWETA Positionnement de notre Fédération comme organisation représentative des ETA Wallonnes. A ce titre, elle doit siéger au Comité Handicap, l'un des 3 Comités de l'OIP. Rencontre avec les Fédérations UFFIPRAH et FISSAAJ prévue le 17/9 pour la répartition des mandats.	Obtenir une liste exhaustive, des fédérations revendiquant un siège dans le comité "handicap" du futur OIP	09/2015
	§ Avenir pour notre secteur Compte rendu des rencontres aux Cabinets Prévot et Marcourt et rappel analyse SWOT de l'EWETA entre l'action sociale et l'économie sociale. Le Cabinet a assuré que nous serions associé aux réflexions.		12/2015

5. Négociations paritaires	Demande de report de la réunion SCP 327.03 du 10/09 au 17/ L'EWETA a préparé une analyse de l'ensemble des points du cahier de revendications. Celle-ci sera présentée au CA du 20 octobre avant la prochaine réunion de la SCP prévue le 27 octobre. Entretemps, l'EWETA consultera ses membres sur certains points des revendications.	L'analyse sera diffusée aux membres	CA 20/10/2015 et CP 27/10/2015
6. Modification Statuts et ROI EWETA	§ Informer des propositions de modification de Statuts et ROI Modifications proposées suivant nouveau fonctionnement souhaitable + toilettage de texte.	Des propositions de modifications du R.O.I. et des statuts reprenant la création d'un nouveau bureau seront adressées aux membres.	AG EWETA 12/2015
	§ Modification des compétences du Bureau	Le bureau deviendrait une cellule d'organisation plus performante face au CA. Son but principal : préparer les lignes directrices du CA. Il n'aura aucun pouvoir de décision.	CA 17/09/2015
	Compte rendu réunion du Bureau du 25/08/2015 écrit par Monsieur DELAVEUX (Document n° 2 en annexe de ce PV)		
7. Divers	Réduction des cotisations patronales dans le secteur à profit social		CA 25/8
	Accord du Gouvernement pour réduire le pourcentage de base des cotisations patronales ONSS de 33 % à 25 %. Position qui sera défendue par le 3 fédérations d'ETA : - Maintenir les réductions actuelles de la catégorie 3 - Maintenir la majoration bas salaire et obtenir les mêmes avantages que la catégorie 1 - Garder le MS 1,2,3 et l'indexer - Défendre l'écart de la réduction fixe entre les catégories 1 et 3	Le CA n'émet pas de remarques aux orientations présentées. Une position commune avec les 2 autres fédérations d'ETA sera défendue par l'UNISOC telle que présentée en séance sur les 4 points.	

Monsieur DELAVEUX se réjouit de la qualité et de la franchise des échanges lors de cette journée.

Fait à Couillet, le 27/08/2015
Le Président,
Serge DELAVEUX.